

Des solutions concrètes pour adapter les cotisations en cas de difficultés de paiement

4 SOLUTIONS

Face aux défis du secteur agricole, la MSA renforce son accompagnement des exploitations et entreprises en difficulté. Plusieurs dispositifs sont disponibles pour faciliter les paiements.

Scannez les QR code
POUR EN SAVOIR +



1 Mise en place d'un échéancier de paiement

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous acquitter de vos cotisations sociales dans les délais prescrits, vous pouvez demander à votre MSA un échéancier de paiement.



EXEMPLE :

Florent, doit 3 000 € de cotisations sociales à la MSA mais ne peut pas payer cette somme immédiatement, un échéancier peut lui permettre de payer, par exemple, 500 € par mois pendant 6 mois.



COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Vous devez adresser une **demande d'échéancier à votre MSA via un service en ligne** de votre espace privé : «Demander un échéancier de paiement».



2 Prise en charge des cotisations

Si vous rencontrez des difficultés de paiement de vos cotisations, vous pouvez demander une prise en charge partielle de vos cotisations par la MSA.



EXEMPLE :

Claire, éleveuse caprine, subit une baisse d'activité à cause d'une épizootie. Son revenu fiscal passe à 20 000 €. Elle dépose une demande et la MSA accorde une prise en charge de 1 500 € sur ses cotisations de l'année en cours.



COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Téléchargez le formulaire sur le site de la MSA Berry-Touraine. Complétez-le, datez et signez. Envoyez-le par email à : contentieux_pole_ctx@berry-touraine.msa.fr (avec les pièces justificatives : avis d'imposition + attestation de minimis).



3 Modulation des appels de cotisations

Si vous estimez que vos revenus professionnels vont subir une variation à la hausse ou à la baisse, vous pouvez demander à votre MSA la modulation de vos appels fractionnés ou de vos prélèvements mensuels.



EXEMPLE :

Paul, maraîcher, estime une baisse de revenus de l'année précédente passant de 45 000 € à 35 000 €. Il demande à la MSA de recalculer ses cotisations de l'année en cours sur la base de 35 000 €. Résultat : ses prélèvements mensuels passent de 400 € à 300 €, évitant une charge trop lourde.



COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Vous devez faire **vos demande via un service en ligne ou à l'aide du formulaire** disponible sur notre site. Effectuez votre demande au plus tard 15 jours avant la date d'exigibilité de l'appel fractionné ou la date d'échéance.



4 L'à-valoir

Vous pouvez anticiper vos charges sociales tout en optimisant votre trésorerie et votre fiscalité. Ce dispositif, souvent méconnu, vous permet de verser une avance sur vos cotisations de l'année suivante, en complément des échéances en cours.



EXEMPLE :

Luc, céréalier, paie 4 000 € de cotisations. En décembre, il verse 3 000 € d'à-valoir (75% maximum des cotisations dues en année N). L'année suivante, ses cotisations seront réduites de 3 000 €. Déductible fiscalement sous conditions.



COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Vous devez remplir le formulaire dédié et l'envoyer à votre MSA avant le 31 décembre. Le paiement s'effectue en une seule fois, via le nouveau site sécurisé, avant cette même date. La MSA vous délivrera une attestation de paiement, indispensable pour votre déduction fiscale.

